

CA1  
EA  
C31

Department of Foreign Affairs  
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce International

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

JUL 10 1996

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

**UNCLASSIFIED**

OTTAWA, July 2, 1996

**CIRCULAR DOCUMENT**

Admin. No. 6/96 (SBP)

## **Leave with Income Averaging and Pre-retirement Leave**

The new flexible working arrangements that were introduced by Treasury Board, the Leave with Income Averaging (LWIA) and Pre-retirement Transition Leave (PRTL), recently took effect with the Governor in Council's approval.

2. These two leave plans are designed to help employees better balance their work and personal lives and, in some cases, help them move toward new careers. They join other flexible working arrangements already in place within the Public Service. They comprise part-time employment, flexible hours of work, variable workweek, job sharing and a variety of leave with or without pay including: education leave, maternity leave, paternity leave, adoption leave, self-funded leave, leave for care and nurturing of pre-school children, leave for personal needs and leave for relocation of spouse. These working arrangements appeal to employees who wish to spend more time with their families, pursue other interests or return to school. More and more, managers are realizing that using these working arrangements often make good business sense.

### **FOR ACTION**

Heads of Mission  
Deputy Ministers  
Assistant Deputy Ministers  
Directors General  
Directors

**NON CLASSIFIÉ**

OTTAWA, le 2 juillet 1996

**CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE**

N° 6/96 (SBP)

## **Congé avec étalement du revenu et Congé de transition à la retraite**

Les nouvelles formules de travail souples qui avaient été annoncées par le Conseil du Trésor, soit le Congé avec étalement du revenu (CER) et le Congé de transition à la retraite (CTR), sont récemment entrées en vigueur, suite à l'approbation du Gouverneur en conseil.

2. Ces deux formules de congé visent à aider les employés à mieux concilier leur vie professionnelle et leurs obligations personnelles et, dans certains cas, à entreprendre une nouvelle carrière. Elles s'ajoutent aux autres formules de travail souples déjà offertes dans l'administration fédérale. Ces formules prennent diverses formes comme le travail à temps partiel, l'horaire variable, la semaine de travail variable, le partage de poste et divers congés rémunérés ou non rémunérés comme le congé d'études, le congé de maternité, le congé de paternité, le congé d'adoption, le congé autofinancé, le congé pour prodiguer des soins à des enfants d'âge préscolaire et pour s'occuper de leur éducation, le congé pour obligations personnelles et le congé en cas de réinstallation du conjoint. Ces formules d'organisation du travail intéressent les employés qui désirent consacrer davantage de temps à leur famille, poursuivre d'autres intérêts ou encore reprendre leurs études. De plus en plus, les gestionnaires se rendent compte que ces formules d'assouplissement du travail constituent de bonnes pratiques de gestion.

### **POUR SUITE À DONNER**

Chefs de mission  
Sous-ministres  
Sous-ministres adjoints  
Directeurs généraux  
Directeurs